

Accompagnement pharmaceutique

Mise à jour : janvier 2025

Les entretiens pharmaceutiques

La plus ancienne de ces missions consiste en [la réalisation d'entretiens pharmaceutiques](#). Trois domaines comportant des risques importants pour la santé des personnes concernées ont été définis :

- La prise de médicaments anti-vitamine K ;
- La prise de médicaments anticoagulants oraux directs ;
- Les corticoïdes inhalés dans l'asthme.

Dans ces trois domaines, il s'agit de suivre au long cours les patients concernés en développant chez eux une meilleure connaissance des pathologies et de leurs traitements tout en favorisant une conduite autonome et responsable. Le suivi de ces patients est réalisé bien sûr de manière coordonnée avec les autres soignants (*médecins généralistes ou spécialistes, infirmières, etc.*) qui sont tenus informés de ces entretiens.

Une nouvelle mission est apparue durant la pandémie, il s'agit de [l'accompagnement pharmaceutique des patients sous anticancéreux par voie orale](#). Cette mission semble primordiale, compte tenu du besoin d'accompagnement des patients, des risques associés à la prise de ces médicaments pourvoyeurs de nombreux effets indésirables, et des coûts importants des molécules concernées. Une fois n'est pas coutume, il s'agit de profiter des connaissances et du lien social noué avec le pharmacien d'officine pour aider les patients à surmonter leur maladie.

Au-delà de la gestion des effets indésirables souvent conséquents pour ces molécules ainsi que celle des interactions médicamenteuses, le pharmacien pourra accompagner le patient dans la pratique d'une activité physique adaptée, et un régime alimentaire approprié. Autrement dit, il s'agit, toujours en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire qui prend en charge le patient, de l'accompagner au mieux pour le rendre autonome, et ainsi améliorer l'observance de son traitement.

[Lien vers la fiche Entretiens pharmaceutiques AVK-AOD](#)

[Lien vers la fiche Entretiens pharmaceutiques asthme](#)

[Lien vers la fiche Entretiens pharmaceutiques anticancéreux oraux](#)

Les bilans partagés de médication

Dans le même esprit, mais de manière plus récente et encore plus approfondie, les pharmaciens d'officine proposent des [bilans partagés de médication \(BPM\)](#). Le caractère interprofessionnel de ces bilans est bien souligné par le terme "partagé". Il s'agit d'entretiens programmés qui concernent des patients âgés de plus de 65 ans et polymédiqués (plus de 5 principes actifs), chez qui le risque iatrogène est élevé.

Au cours de ces entretiens, le pharmacien recueille un maximum d'informations, tant personnelles que scientifiques. Ces informations peuvent concerner l'observance, les difficultés techniques ou cognitives rencontrées par le patient.

Le pharmacien tient compte aussi de l'environnement personnel, social et médical du patient. Il collecte les données biologiques et pharmaceutiques, dont les habitudes d'automédication. Toute cette collecte conduit à une analyse pharmaceutique poussée, partagée avec le patient et transmise à son médecin traitant, à qui le pharmacien peut soumettre des pistes d'amélioration de prise en charge. Chaque modification du traitement chronique conduit à un nouvel entretien.

[Lien vers la fiche Bilans partagés de médication](#)

Les entretiens femmes enceintes

Les pharmaciens peuvent, depuis [le 7 novembre 2022](#), proposer des entretiens courts aux femmes enceintes. Les enjeux sont multiples, mais les objectifs principaux de cet entretien sont de sensibiliser les femmes enceintes au risque tératogène des médicaments, ainsi qu'à l'importance de la vaccination.

En pratique, il est demandé au pharmacien de suivre les quatre étapes listées ci-dessous ([Mémo](#)) :

- D'évoquer les risques liés à la prise de médicaments, notamment grâce aux [supports réalisés par l'ANSM](#) ;
- De vérifier que la patiente ne prend pas de traitements en automédication susceptibles d'être dangereux pour le fœtus et d'alerter sur le risque de l'automédication pendant cette période ;
- De remettre à la patiente [le flyer réalisé par l'ANSM à destination des femmes enceintes](#) ;
- D'envoyer un courriel (à l'adresse mail de l'espace numérique en santé de la patiente) des informations ([télécharger le modèle de courriel](#)) et notamment :
- Le lien vers le dossier « [Grossesse en bonne santé](#) » du site [ameli.fr](#) espace assuré ;

- [Le guide](#) réalisé par l'Assurance Maladie, qui rappelle les différentes étapes de la grossesse, les rendez-vous médicaux...

Pour ce qui concerne les vaccinations, le pharmacien a un rôle tout particulier pour :

- [La vaccination antigrippale](#) (prescription et administration) ;
- [La vaccination contre la COVID-19](#) (administration seule pour le moment) ;
- [La vaccination contre la coqueluche](#), entre 20 et 36 SA (prescription et administration) ;
- [La vaccination contre la bronchiolite](#), entre 32 et 36 SA, depuis la rentrée 2024 (prescription et administration) ;
- S'assurer d'une immunité antérieure contre la varicelle.



Campagne de communication de l'ANSM

[Lien vers la fiche Entretiens femme enceinte](#)

L'entretien dédié aux antalgiques de palier II

Les patients éligibles à cet entretien sont **les patients de plus de 18 ans sous traitement par antalgique de palier II lors de leur 2e délivrance** (tramadol, poudre d'opium, codéine et dihydrocodéine).

L'objectif de cet entretien consiste à lutter contre la dépendance aux opioïdes en accompagnant les patients dans la prise de leur traitement.

Consulter [le mémo opioïdes de palier II \(PDF\)](#) et [la fiche entretien accompagnement opioïdes \(PDF\)](#).

En savoir plus: [Accompagnement des patients sous traitement antalgique de palier II](#) (ameli pharmacien).